Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260904-TH_DCM_2026_73-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 4 septembre 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
28 août 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Excusés 1
Votants 15

Membres présents : Mme Amandine BELLAY, M. Daniel BORDIER, M Julien CHENARD, Mme Aline GIACALONE Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINÉ, M. Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON, Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER.

Membres absents excusés : M Cédric DANIEL donne pouvoir à M Julien CHENARD

Membres absents : sans objet

M. Anthony LEBRETON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-73
Demande de subvention exceptionnelle Association TSLC

L'association souhaite lancer une activité « Art-plastiques ». Son budget est de 2 700 € et la participation serait fixée à 150 € par enfant. L'association a pour projet de faire 1 à 2 évènements pour récolter des fonds mais demande une subvention exceptionnelle de démarrage. La subvention habituelle accordée aux associations accueillant des jeunes est de 20 € par enfant soit 200 à 240 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, approuve la demande sur la base de 20 € par enfant y compris pour les enfants hors commune.

Pour copie conforme,
Le Maire

